
Réunion de la commission « Démographie et Questions Sociales » du 14 juin 2023

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et Questions Sociales » s'est réunie le 14 juin 2023 sous la présidence de Jean-Philippe Vinquant.

Un **bilan du moyen terme 2019-2023 du Cnis** pour la commission a d'abord été présenté par le secrétariat général du Cnis. Les avis de moyen terme de la commission ont dans leur grande majorité été traités durant ces 5 ans. Les usagers étaient ensuite invités à exprimer leurs besoins pour le prochain moyen terme : quels sont les thèmes à éclairer ? L'Unaf souhaite une description fine des trajectoires familiales (mises en couple, arrivées d'enfants, séparations), et des rapports entre ces trajectoires et les évolutions de revenus, les arbitrages effectués par les ménages dans leurs dépenses, la mise en évidence de marges de manœuvre dans un contexte inflationniste. A l'instar du rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution (2021), il est attendu que le rapport du groupe de travail du Cnis sur les discriminations ait des répercussions sur les travaux de la commission. La salle regrette le manque d'information sur les conditions de vie des étudiants en termes de santé, de revenus et d'habitat notamment. Enfin, la CGT souhaite un état des lieux près de 20 ans après le rapport du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales (Freyssinet, 2006).

Le **programme de travail des producteurs de statistiques publiques pour l'année 2023**, centré sur les nouvelles opérations, est exposé par les rapporteuses. Plusieurs enquêtes se préparent en 2023. L'Insee et la Drees testent les collectes dans la rue et en structures d'accueil de jour de l'enquête auprès des personnes sans domicile et la Drees prépare les enquêtes du dispositif Autonomie. Cette année, le service statistique public (SSP) travaille particulièrement sur les enfants et leurs conditions de vie. Il poursuit les exploitations de l'enquête Modes de garde et lance une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour enfants (et adultes) handicapés. Pour répondre aux besoins d'informations localisées, le SSP réalise des éclairages statistiques sur les DOM-COM, avec une extension territoriale de l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse de l'Ined. Dans le domaine du logement, le service statistique ministériel (SSM) compétent réalise des projections de ménages territorialisées pour définir les besoins en construction. Le SSP prolonge sa politique de développement des appariements, notamment avec le code statistique non signifiant dont le service de fourniture est complet depuis octobre 2022. Ce dernier poursuit parallèlement sa montée en puissance, car il est de plus en plus utilisé par les SSM. Enfin, l'accent est mis sur les missions des services statistiques, qui s'élargissent. Les SSM mettent à disposition de tous des statistiques pour éclairer le débat public, contribuent à l'évaluation des politiques publiques et viennent en appui des directions métier. En plus de ces missions, ils contribuent de plus en plus aux plateformes d'open data.

Une présentation de l'**arrêté listant les sources utilisées pour le Répertoire Statistique d'Individus et de Logements (Résil)** a ensuite été faite par le maître d'ouvrage du projet. L'Insee construit Résil notamment pour pallier la suppression de la taxe d'habitation, dont le fichier est utilisé comme base de sondage des enquêtes auprès des ménages. Résil comprend deux répertoires statistiques, le premier sur les individus et le second sur les logements, mis à jour en continu avec les naissances et les décès et les sources qui alimentent le répertoire. La « photo » obtenue est mise à jour annuellement, et Résil rend trois services : l'accueil des sources administratives, la production d'univers de référence et celle de fichiers enrichis par appariement. Un groupe de concertation du Cnis a approuvé en 2022 le principe du répertoire mais a recommandé de prendre des dispositions de plusieurs ordres sur le fonctionnement, les regards extérieurs, les limites à se donner, la communication. L'Insee utilise plusieurs sources car cela permet d'être plus précis et complet, pour détecter des signes de présence, mais aussi pour éviter de dépendre d'une seule source qui peut disparaître ou se modifier. La commission a **émis un avis favorable sur la liste des sources qui alimenteront Résil à son lancement en 2025** : Répertoire national d'identification des personnes physiques, sources fiscales, CAF et MSA, base Tous salariés et PASRAU, inscription dans l'enseignement supérieur, répertoire des communautés et enquête de contrôle.

La commission a ensuite traité du **suivi du développement du numérique et ses effets sociaux**, conformément à l'**avis n° 8 du moyen terme** de la commission.

Une première intervention de l'**Insee** présente l'enquête **Technologies de l'information et de la communication** (TIC ménages). L'enquête annuelle TIC auprès des ménages a été mise en place en 2007 pour répondre à un règlement européen et ainsi connaître l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des TIC. L'enquête comprend entre 80 et 90 questions, la plupart restant stables d'une année sur l'autre : l'équipement des ménages en Internet, les pratiques en ligne... Certains modules européens apparaissent par roulement ou sont nouveaux alors que d'autres, d'initiative française, font l'objet de discussion lors d'un comité de concertation annuel. Parmi les résultats marquants issus de l'enquête : en 2019, l'illectronisme concerne 17 % de la population en France ; les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, vivant seules ou en couple sans enfant ou encore dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement et le manque de compétences pour les utiliser ; un tiers des adultes renoncent à des démarches administratives en ligne ; les hommes utilisent plus que les femmes tous les appareils domotiques, sauf les appareils électroménagers connectés.

Une deuxième intervention du **Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)** présente son **baromètre du numérique**. L'Autorité de régulation des communications électroniques et le Conseil général de l'économie sont les principaux commanditaires de l'enquête, rejoints récemment par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique et l'Agence nationale de la cohésion des territoires. L'Enquête se déroulait en face à face dans l'enquête Conditions de vie et aspirations du Crédoc jusqu'en juin 2019, avant l'abandon du face-à-face avec le Covid. Elle est désormais multimode (téléphone ou Internet). Comme l'enquête TIC, le baromètre comprend certaines questions récurrentes et d'autres nouvelles à chaque vague. Les résultats redressés sont représentatifs de la population de 12 ans ou plus résidant en France métropolitaine. L'enquête définit et mesure le concept d'éloignement du numérique selon trois dimensions : l'accès, la maîtrise des compétences nécessaires, la capacité à accroître son bien-être et favoriser son pouvoir d'agir. En France, le Crédoc dénombre 9 % de non-internautes et 23 % d'internautes ne se sentant pas compétents. La part de personnes « éloignées » reste élevée même pour les plus jeunes (19 % des moins de 25 ans).

L'**Union nationale des associations familiales (Unaf)** introduit ensuite le débat en indiquant combien les évolutions du numérique sont fortes et les pratiques des parents différentes de celles des enfants, plaidant pour un accompagnement des parents au numérique. C'est pourquoi elle regrette que tous les membres du foyer ne soient pas interrogés dans le cadre des enquêtes, y compris les enfants. Les enquêtes examinent les pratiques numériques des adolescents ou des enfants à partir de 12 ans, alors que les pratiques numériques commencent souvent bien plus tôt. Il est également essentiel de pouvoir comparer ce que disent les parents des pratiques des jeunes et ce que disent les jeunes de leurs propres pratiques. Enfin l'Unaf milite en faveur de la conservation du multimode pour l'interrogation. Tout ne peut pas passer par des enquêtes en ligne en raison des questions de maîtrise de l'écrit, de compréhension de la langue et... d'éloignement du numérique !

Enfin, la commission a examiné **trois demandes d'avis d'opportunité**. Elles relèvent respectivement de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et de l'Insee. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable. La commission a par ailleurs accordé un avis favorable à cinq demandes d'**accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951 : trois émanent de l'Insee et les deux autres du service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.